



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN(NE) D'ART, SPECIALITE « VEGETAUX »

SESSION 2014

Décembre 2014

ORGANISATION DU RECRUTEMENT

Ce recrutement était organisé selon les dispositions :

- du décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;
- arrêté du 5 mai 1992 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;
- l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys.

COMPOSITION DU JURY

Monsieur Gilles BECQUER, chef de travaux d'art, jardinier en chef, domaine national de Saint-Germain-en-Laye assurait la présidence du jury.

Ont été nommés membres de ce jury :

Monsieur François BRETON, technicien d'art de classe exceptionnelle, jardinier en chef, services à compétence nationale du château de Compiègne ;

Monsieur Dominique D'HEYGERE, technicien d'art de classe exceptionnelle, jardinier en chef, musée national du château de Malmaison et de Bois-Préau ;

Monsieur Philippe RICHARD, technicien d'art de classe exceptionnelle, jardinier en chef, domaine national de Rambouillet, établissement public du centre des monuments nationaux.

RAPPEL DES EPREUVES

Les concours externe et interne comportent une phase d'admissibilité et une phase d'admission. Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

La nature des épreuves est commune aux concours externe et interne. Le sujet des épreuves peut être commun aux deux concours.

La phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1°) une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier (*préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 1*) ;
- une interrogation sur les techniques du métier (*préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 2*).

2°) une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation). (*durée : deux heures ; coefficient 2*).

La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet, ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité (*coefficient 4*).

REMARQUES DU JURY

Les grilles d'évaluation sont des préalables forts utiles à la bonne résolution des objectifs de ce concours, d'une homogénéisation entre les différentes filières métiers ainsi qu'une permanence années après années dans les notations. Elles auront par ailleurs permis de générer une meilleure synergie entre les membres du jury. Les salles de correction des épreuves et d'interrogation des candidats offrent des conditions satisfaisantes pour un bon déroulement des opérations.

- **Épreuves d'admissibilité**

L'épreuve écrite

Concernant l'épreuve écrite, le niveau des candidats apparaît extrêmement faible, certaines copies à la limite de l'indigence et d'une rédaction souvent brouillonne. Des orthographes et une syntaxe aléatoires ternissent la plupart des copies, des ratures ponctuent un discours peu structuré et révélateur d'une mauvaise gestion du temps imparti.

Cette même épreuve révèle une grande disparité dans les copies ainsi qu'un manque de préparation flagrant et le sentiment désagréable que les candidats n'ont pas pris la mesure des enjeux d'un recrutement de catégorie B. Au contraire, certaines copies, rares, sont propres, agréables, parfaitement structurées. Une grande disparité était présente, favorisant l'élimination de certains candidats. Quelques autres, pour les meilleurs ne nous satisfaisaient pas non plus en raison du manque d'arguments étayés. Un gros peloton était présent avec parfois des difficultés pour distinguer les meilleurs des moins bons.

Les épreuves orales en salle : histoire de l'art et techniques du métier

L'épreuve d'histoire de l'art a révélé pour les internes un manque d'ouverture, de curiosité voire d'intérêt pour l'actualité des restaurations de jardins historiques. Les candidats se présentant en externe ont révélé une culture généraliste mais moins approfondie.

Lors de l'épreuve des techniques du métier, les candidats en interne ont largement dominé leur sujet. On sentait des professionnels aguerris dans leurs spécialités. Deux types de candidats ont émergé :

- les agents issus de domaines importants par les équipes, le matériel et,
- les agents de moyens et de petits domaines très souvent seuls devant être rompus aux règles législatives et devant user d'astuces afin de mener à bien leurs missions de façon passionnées.

Les candidats externes avaient une culture trop souvent livresque, ce qui peut les desservir lorsqu'ils seront en poste à encadrer des équipes maîtrisant le site, les techniques et le matériel. La possibilité de choisir entre les deux sujets a très souvent aidé les candidats externes.

- **Épreuve pratique d'admission**

L'épreuve pratique s'est déroulée dans des conditions matérielles correctes grâce à l'accueil de l'équipe du château de Maisons-Laffitte ainsi qu'au travail des agents du pôle recrutement et

parcours professionnels.

Cette épreuve pratique doit mettre en avant la capacité des candidats à gérer un secteur d'un domaine, à diriger une équipe, voire à superviser ou conduire des travaux externalisés auprès d'entreprises privés. Il faut aussi mettre en avant les différentes problématiques de gestion du site dans lequel ils peuvent être amenés à accomplir leurs missions.

Comme les épreuves précédentes d'admissibilité, une grande disparité est apparue entre les candidats internes et externes. En effet, la pratique et l'expérience se sont immédiatement révélées pour les internes. Le jury a reconnu un plan commun aux candidats ayant suivis les préparations aux concours. Cela a permis aux candidats d'être plus à l'aise, de broser l'essentiel sans oublier les points importants comme la mise en sécurité, la valorisation du site ou la rationalisation des opérations afin de réduire les coûts.

Les propos des candidats externes ont été moins structurés, oubliant parfois l'essentiel, à savoir la mise en sécurité du site ou le budget alloué pour l'entretien du jardin. En revanche, ils ont plus librement évoqué les potentialités du site, des points de vue à mettre en valeur ou de certains détails qui facilement peuvent aider à mieux participer à la présentation du monument : ranger les containers de déchets ménagers, nettoyer les panneaux d'informations, retirer les plantes en plastiques.

Lors de nos deux semaines d'épreuves, une entreprise a effectué différentes tâches classiques d'entretien dans un jardin : tonte, taille, découpe de bordure de gazon, désherbage, etc. Sans pour autant importuner ces personnels cela a permis d'enrichir les présentations des candidats et d'argumenter sur certains points auxquels tout agent de l'État travaillant dans un site historique et ouvert au public est naturellement confronté.

Si les candidats ont dans la grande majorité immédiatement identifié les manquements voire la mise en danger du public et des biens en raison de carences flagrantes sur la maintenance des espaces et l'irresponsabilité des gestionnaires : arbres dangereux, câbles et boîtiers électriques accessibles au public, risque d'effondrements signalés mais aucunement protégés ou balisés, ... À croire que cela participait à l'épreuve l'entreprise redoublant de tous les contre-exemples dans les règles de l'art de l'exercice du métier de jardinier : traitements phytosanitaires hors de toutes règles de la législation en usage, travaux dangereux non signalés, non balisés, effectués alors que le site est ouvert au public, matériel abandonné sur allée, durée d'exécution hors de tout délai envisageable et présentant une qualité de présentation inacceptable pour un site de cette qualité.

Le jury a également noté une méconnaissance importante de l'environnement professionnel et un bon nombre de candidats a eu des difficultés à clairement définir les rôles de l'ABF (architecte des bâtiments de France), de l'ACMH (architecte en chef des monuments historiques) ou de la CRMH (conservation régionale des monuments historiques). Les acronymes en usages tels que le CMN (centre de monuments nationaux) sont rarement connus et maîtrisés. Ainsi, il nous semble important que ce sujet soit traité dans les formations de préparation au concours.

Le jury souhaite que ce rapport soit utile et que les préconisations qui en découlent puissent être appliquées. Il demande donc que le pôle recrutement et parcours professionnels n'en soit pas seul destinataire et qu'il soit également envoyé au bureau des ressources humaines et au service de la formation, voire pour les préconisations pratiques à la maîtrise d'œuvre du centre des monuments nationaux et certainement l'entité affectataire.

Le président du jury
Gilles BECQUER